



MAIRIE DE LIESLE

ARRETE DE DELEGATION DE FONCTIONS

Deuxième Maire-Adjoint : Mathieu LINIGER

Nous, Maire de la commune de Liesle,

Vu l'article L2122-18 du code général des collectivités territoriales,

Vu la séance d'installation du conseil municipal du 27 mai 2020 au cours de laquelle il a été procédé à la nomination des adjoints.

A R R E T E

Article 1^{er}

M. Mathieu LINIGER, deuxième adjoint au Maire, est investi des fonctions suivantes à compter du 28 mai 2020 :

- Gestion de la forêt
- Suivi du chemin du Lithiaud
- Gestion des bâtiments et de la voirie

Article 2

Le présent arrêté sera affiché en mairie de Liesle le 9 juin 2020

Article 3

Madame le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Liesle, le 8 juin 2020.
Le Maire,
Simone VALOT



L'Adjoint au Maire
Mathieu LINIGER



MAIRIE DE LIESLE

ARRETE DE DELEGATION DE FONCTIONS

Troisième Maire-Adjoint : Marilyne FONTANIER

Nous, Maire de la commune de Liesle,

Vu l'article L2122-18 du code général des collectivités territoriales,

Vu la séance d'installation du conseil municipal du 27 mai 2020 au cours de laquelle il a été procédé à la nomination des adjoints.

A R R E T E

Article 1^{er}

Mme Marilyne FONTANIER, troisième adjointe au Maire, est investie des fonctions suivantes à compter du 28 mai 2020 :

- Communication : bulletin municipal, suivi du site internet, informations
- Animation culturelle, suivi des associations
- Relation avec l'école communale
- Référent Natura 2000

Article 2

Le présent arrêté sera affiché en mairie de Liesle le 9 juin 2020

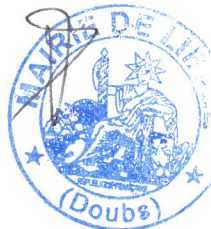
Article 3

Madame le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Liesle, le 8 juin 2020.

**Le Maire,
Simone VALOT**

**L'Adjointe au Maire
Marilyne FONTANIER**





MAIRIE DE LIESLE

ARRETE DE DELEGATION DE FONCTIONS

Premier Maire-Adjoint : Jean-Marie DALOZ

Nous, Maire de la commune de Liesle,

Vu l'article L2122-18 du code général des collectivités territoriales,

Vu la séance d'installation du conseil municipal du 27 mai 2020 au cours de laquelle il a été procédé à la nomination des adjoints.

A R R E T E

Article 1^{er}

M. Jean-Marie DALOZ, premier adjoint au Maire, est investi des fonctions suivantes à compter du 28 mai 2020 :

- Service technique : eau et assainissement
- Urbanisme
- Suivi des travaux
- Entretien du village
- Salle des fêtes

Article 2

Le présent arrêté sera affiché en mairie de Liesle le 9 juin 2020

Article 3

Madame le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Liesle, le 8 juin 2020.

**Le Maire,
Simone VALOT**

**L'Adjoint au Maire
Jean-Marie DALOZ**

